

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARN

N° 26/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE LAMONTELARIE**

Séance du : 21 juin 2022.

Nombre de membres :

-En Exercice : 06

-Présents : 06

-Votants : 06

-Pour : 06

-Contre : 00

-Absention : 00

L'an deux mille vingt deux, le vingt un juin, à dix sept heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur **ESCANDE Pierre**, Maire.

Présents : M. **ESCANDE Pierre**, Maire, Mme **GERSTENMAIER Antoinette**, Adjointe, M. **CALAS Michel**, Mme **COUGET Julie**, Mme **GUILLOT Chantal**, Mme **SOLANS Raymonde**.

Date de Convocation

10 juin 2022

Date d’Affichage

10 juin 2022

Secrétaire de séance : CALAS Michel.

Objet : Approbation du règlement général intérieur de la base de plein air et de loisirs Hameau de Rouquié

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place un règlement général intérieur de la Base de Plein Air et de Loisirs situés au hameau de Rouquié sur la commune de Lamontélarie,

AYANT entendu le rapporteur, Monsieur Pierre ESCANDE, Maire présentant le règlement de la Base de Plein Air et de Loisirs,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **APPROUVE** le règlement général intérieur de la Base de Plein Air et de Loisirs annexé à la présente délibération.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le présent règlement et de le faire appliquer à compter du 24 juin 2022.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Au registre figurent les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pierre ESCANDE.